

Les notes d'analyse du CIHEAM

N°21 – Juillet 2007

Un regard de l'Académie d'Agriculture de France sur le développement durable

Pierre Marsal

Vice-Trésorier de l'Académie d'Agriculture de France (France)

Un regard de l'Académie d'Agriculture de France sur le développement durable

Pierre Marsal

Vice-Trésorier de l'Académie d'Agriculture de France (France)

La mondialisation de l'économie, la nécessité de nourrir une population mondiale croissante, les tensions observées dans les approvisionnements énergétiques comme dans la disponibilité des ressources en eau, la perspective de la survenue de changements climatiques notables, la réduction problématique de la pauvreté, toutes ces questions importantes ont amené l'Académie d'Agriculture de France (AAF) à consacrer, durant deux ans, l'essentiel de ses travaux à la question du développement durable. Cette réflexion, qui ne saurait être définitivement close, a abouti à la discussion et à l'adoption, lors de la séance du 31 janvier 2007 d'un rapport sur le développement durable¹. Les lignes qui suivent constituent une synthèse et une interprétation libre de quelques enseignements tirés des écrits et des débats qui se sont exprimés à cette occasion.

1. L'Académie d'Agriculture de France face au concept de développement durable

À vrai dire – et l'analyse rétrospective de ses travaux le prouve – la pensée du développement durable² a toujours été présente dans la problématique de l'Académie, bien avant que le concept n'émergeât. D'ailleurs la durabilité n'est-elle pas une préoccupation ancienne et constante des forestiers, tout comme celle des agriculteurs et des agronomes, soucieux de la préservation et de l'entretien des potentialités des sols ? De même, tout en militant pour une agriculture hautement productive, l'AAF n'a pas attendu pour s'inquiéter des dérives d'une agriculture "productiviste" très avide d'intrants. Ajoutons que la "gestion en bon père de famille", un des fondements de la responsabilité civile en droit français, a marqué le comportement des agriculteurs jusqu'à nos jours. En respectant ce principe, on garantissait la pérennité de la production agricole et l'équilibre du milieu rural.

Mais le contexte a changé et nécessite un nouveau regard. Ce qu'il y a de nouveau depuis le vingtième siècle, c'est que l'impact de l'homme sur la planète a cessé d'être local et marginal. Tout acte individuel peut avoir des conséquences bien au delà du lieu et bien au delà du temps où il est accompli (incidences sur les bassins versants, les nappes phréatiques, les territoires, l'atmosphère...). L'humanité est devenue aujourd'hui une force planétaire au même titre que les phénomènes "naturels", climatiques, telluriques ou cosmiques. Dès lors nous nous trouvons en état de crise, c'est-à-dire dans une situation qui se traduit par un décalage croissant entre, d'un côté, le monde tel qu'il est devenu et, de l'autre, les règles en vigueur et les comportements observés. Situation qui nécessite la définition de règles nouvelles et l'apprentissage de nouveaux comportements.

C'est à cela que tente de répondre le concept de développement durable. Quand bien même les avis divergent sur sa signification (et notamment sur la traduction du qualificatif anglo-saxon *sustainable*), sur son contenu, sur l'usage souvent abusif et incantatoire qui est fait de cette notion, voire sur les limites de sa pertinence, un certain consensus se manifeste lorsqu'il s'agit d'en apprécier l'importance et l'originalité.

¹ Ce rapport, ainsi que les notes de présentation et la note de synthèse qui l'accompagnaient, sont accessibles sur le site de l'AAF, au lien suivant :

<http://www.academie-agriculture.fr/publications/publications+html,avis+xml.html?rnd=1171360599>

Outre le rédacteur du présent article, ont cosigné le rapport de synthèse : Guy Paillotin, secrétaire perpétuel de l'AAF, et René Groussard, trésorier perpétuel honoraire.

² Il est bon de rappeler ici, sans nous y attarder, la définition classique du Développement durable, celle qui a été donnée par les rédacteurs du rapport Brundtland (*Notre Avenir à tous*, 1987). C'est "un type de développement qui permet de satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures répondre aux leurs".

Sa nouveauté réside dans le fait qu'il ne s'intéresse pas seulement à la conservation de ce qui fut ou ce qui est : il se préoccupe aussi de ce qui sera, sans pour autant préjuger de ce que pourront être les choix du futur.

Des débats qui ont animé notre Compagnie sur ce thème, on peut sélectionner quelques idées forces et quelques pistes de réflexion qu'on évoquera ici en toute liberté. Trois points au moins méritent de retenir l'attention : la place et le rôle de l'agriculture dans le développement durable, les voies et moyens pour la faire participer à ce mouvement, les conditions de réalisation d'un développement qui réponde effectivement à ces exigences. D'autres encore mériteraient un plus long discours : contentons-nous d'évoquer ici quelques uns, sans plus les détailler.

Ainsi, on peut s'interroger sur le contenu même de ce concept et sur les conditions d'équilibre des quatre "piliers" qui le constituent : pilier économique, pilier social, pilier écologique et pilier culturel³. Est-il possible de les concilier, car ils ont des implications très différentes ? À certains points de vue ils peuvent même s'opposer, par exemple en ce qui concerne la référence au temps. L'économique et le social privilégient évidemment le court terme, alors que l'environnemental et le culturel se déploient dans la durée. On peut craindre également la prédominance de l'économique sur les autres composantes.

Plus fondamentalement, on peut s'interroger sur les présupposés de la notion de développement. Tout processus de développement repose en effet sur un postulat : il suppose que cette dynamique, quel que soit le contenu qu'on lui donne, est irréversible : elle est d'une part **possible**, d'autre part **nécessaire**. Sur le simple plan de la logique, la possibilité d'une telle progression continue est pour le moins discutable : comment un système clos, limité dans ses ressources, peut-il évoluer de la sorte ? L'exemple des systèmes vivants, systèmes auxquels sont évidemment confrontés les agronomes, tendrait à susciter un certain scepticisme. Quant à la nécessité d'une telle évolution, elle est battue en brèche par le banal constat de l'impasse de notre système technique, économique et social actuel qui n'a pas tenu les promesses qu'on en attendait : en dépit d'une croissance économique tendanciellement persistante, on n'a pas fait reculer les maux que l'on pensait éradiquer : pauvreté, malnutrition, inégalités...

Mais laissons pour l'instant de côté ces interrogations, pour nous focaliser sur les trois points évoqués plus haut et qui concernent plus directement l'agriculture.

2. Développement durable et agriculture : la précellence agricole

La grande contradiction

Il est indéniable que l'idée de développement durable concerne au premier chef l'agriculture et la foresterie. Sur le plan matériel, économique, social et symbolique, l'agriculture joue un rôle primordial dans le développement humain. L'agriculture, première utilisatrice du sol et de l'eau de la planète⁴, est particulièrement impliquée par l'usage qu'elle fait de ces ressources essentielles. Elle en est également responsable. Mais sa responsabilité immédiate, la première et la plus fondamentale, est de **nourrir les hommes**. A tous les points de vue donc, cette activité est en prise directe avec les besoins et les droits fondamentaux des êtres humains : manger à sa faim, boire à sa soif, se vêtir, se loger. Et aujourd'hui on en exige encore bien plus d'elle. On lui demande de contribuer à la lutte contre la pauvreté, de conserver notre cadre de vie, d'agrémenter nos loisirs, de contribuer à préserver notre santé, de maintenir la biodiversité... Quand on ne lui redécouvre pas de nouvelles fonctions, qui remettent à l'ordre du jour des pratiques séculaires oubliées dans les pays économiquement développés (la production d'énergie en particulier).

Pourtant, malgré leur importance stratégique reconnue⁵, les activités agricoles et agroalimentaires voient leur poids se réduire dans l'économie mondiale (à titre d'exemple en 2005, l'ensemble des branches de la filière agroalimentaire représentaient 3,5 % du PIB français, dont près de 2,0 % pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche et 1,6 % pour les IAA). Activité économiquement dominée, ce secteur maîtrise peu,

³ Nous attachons de l'importance à ce quatrième pilier, souvent omis dans les définitions, car il milite pour la conservation et l'enrichissement de la diversité, point qui entraîne évidemment l'adhésion de tout biologiste et de tout agronome.

⁴ L'agriculture est la principale utilisatrice des ressources naturelles de la planète : la terre, l'eau, mais aussi l'air et l'énergie solaire. On pourrait y retrouver symboliquement les quatre éléments, les "racines du tout", censés composer et structurer l'univers depuis Empédocle d'Agrigente, il y a de cela vingt-cinq siècles.

⁵ Voir notamment : Bertrand Hervieu, « *L'agriculture est un secteur stratégique en Méditerranée* », Note d'analyse du CIHEAM n° 18, Observatoire méditerranéen du CIHEAM, décembre 2006.

maîtrise de moins en moins, les conditions de son développement, qu'il soit durable ou non. Longtemps tenue à l'écart des autres secteurs économiques, au nom d'une histoire profondément ancrée dans les traditions des peuples, au nom d'une spécificité réelle ou présumée, l'agriculture contemporaine rentre progressivement dans le rang de la mondialisation marchande⁶. Dans ces conditions, l'agriculture risque à l'avenir de ne "peser" guère plus que le "poids" décroissant de son impact économique.

Dans ces conditions, si l'on fait confiance au libre jeu du marché, il n'y a aucune raison pour que les objectifs assignés à l'agriculture soient automatiquement respectés. Bien au contraire, dans les arbitrages pour l'accès aux ressources qui sont indispensables à son développement harmonieux, ressources en capital matériel ou financier, l'agriculture, avec son faible taux de rentabilité, a peu de chances d'être prioritaire.

La contradiction fondamentale est là : l'agriculture a un rôle éminent à jouer dès qu'il est question du développement durable, mais la situation qui est la sienne aujourd'hui, les règles du jeu qui la pilotent, n'en favorisent pas l'accomplissement.

La notion de précellence agricole

Le constat précédent conduit à s'interroger sur le statut de l'agriculture et sur son insertion dans une économie des échanges mondialisés. Tout tourne autour des questions suivantes : l'agriculture est-elle une activité marchande comme une autre et les règles du marché lui garantissent-elles un développement, et notamment un développement durable, optimal ? Est-ce compatible avec des exigences reconnues, telles que le droit à l'alimentation, le droit des peuples à atteindre un niveau satisfaisant d'indépendance alimentaire ?

Ou bien au contraire l'agriculture est-elle porteuse de spécificités qui nécessiteraient que soit promue une certaine "exception agricole", comme il en va de l'exception culturelle ? A l'appui de cette thèse, on peut avancer quelques arguments – parmi d'autres – qui s'ajoutent au constat du caractère vital de l'activité de production de biens et services alimentaires. Ainsi :

- à l'encontre de ce qu'il en est dans la plupart des autres industries humaines, en l'agriculture, activité biologique par essence, la substitution du capital produit par l'homme aux ressources naturelles atteint rapidement ses limites ;
- le patrimoine constitué par ces ressources naturelles est limité et non délocalisable (ressources en terre en premier lieu) ;
- par contre, à la différence des autres ressources matérielles qui se dissipent et se dégradent continuellement dans le processus de production, les ressources biologiques se recréent en permanence⁷ et, de la sorte, sont facteurs de durabilité ;
- une des caractéristiques des biens alimentaires est que leur demande n'est pas indéfiniment extensible (la capacité d'ingestion des estomacs étant naturellement limitée) ; ils échappent donc en partie à la tendance des autres biens de consommation dont l'offre peut très largement commander la demande : l'échange des produits agricoles est encore soumise à la logique *produire et donc vendre* alors que le mot d'ordre actuel serait plutôt *vendre et donc produire*⁸ ;
- c'est encore cette confrontation entre une faible élasticité de la demande alimentaire et une offre agricole fluctuante qui, entre autres choses, ne permet pas au marché d'opérer une régulation satisfaisante⁹...

Sans tomber dans les travers d'un agrarisme militant, la reconnaissance d'une certaine spécificité des activités agricole et alimentaire, la prise de conscience que leur importance dans le développement durable excède très largement le "poids" qu'on leur reconnaît, nous a conduit à proposer le concept de **précellence agricole**. Par précellence nous entendons que l'agriculture est à la base de nos civilisations, qu'elle préexiste à tout développement économique et social conséquent et que l'efficacité de ce développement réside en grande partie dans ses performances.

⁶ C'est depuis 1993 que l'agriculture a commencé à être banalisée, à l'occasion du cycle de l'Uruguay (alias Uruguay round) qui accentuait les mesures de désarmement tarifaires et non tarifaires prises lors des précédents cycles du GATT.

⁷ C'est d'ailleurs ce qu'affirmait un physiocrate comme Quesnay : "*de toutes les classes de richesses, il n'y a que les dons de la terre qui se reproduisent constamment...*" (Article "Laboureur" dans l'*Encyclopédie*).

⁸ François Rachline, *De zéro à epsilon (L'économie de la capture)*, First, 1991.

⁹ Jean-Marc Boussard, Françoise Gérard, Marie Gabrièle Piketty, *Libéraliser l'agriculture mondiale ?*, CIRAD, 2005, 136 p.

De tout temps en effet, les mutations importantes des économies des nations ont été concomitantes avec des petites ou des grandes "révolutions" agricoles. À l'époque contemporaine, sans les gains de productivité considérables réalisés dans l'agriculture au lendemain de la seconde guerre mondiale, et qui ont été très largement transférés aux autres secteurs d'activité nationale (grâce notamment à la baisse substantielle du coût de l'alimentation humaine, aux transferts de main d'œuvre hors de l'agriculture), ce qu'en 1979 Jean Fourastié avait qualifié de "trente glorieuses" n'aurait pas eu lieu. On observe aujourd'hui d'autres pays comme la Chine qui sont en train de reproduire peu ou prou le même cheminement. Par contre, "l'armée de réserve" paysanne des pays développés venant à s'épuiser, ce ressort du développement ne leur est plus disponible : leurs degrés de liberté s'en trouvent réduits d'autant et ils sont "condamnés" à maintenir un haut niveau de performance pour leurs agricultures (en termes de productivité du travail tout particulièrement).

Ce n'est pas le lieu de développer ici ce concept de précellence agricole. Précisons seulement que dans le terme précellence il y a bien sûr une idée d'excellence. Mais quelle activité humaine n'est-t-elle pas en quête d'excellence ? Il y a surtout une idée d'antériorité (préfixe *prae-*) et non de prééminence, de primauté ou de supériorité : la précellence est une condition nécessaire mais non suffisante. C'est cette précellence qui fait la force (et la faiblesse) de l'activité agricole : il importe de veiller à la préserver.

3. Les voies et moyens du développement durable en agriculture

Il ne saurait être question de détailler ici les positions de l'AAF sur ce sujet. On se contentera d'en extraire quelques idées principales. Au point de départ est le constat que l'engagement en matière de développement durable est autant affaire d'attitude que de méthodes. Enfin on aurait garde d'en oublier les aspects économiques.

Le développement durable : un état d'esprit, des responsabilités

L'idée de développement durable nécessite un changement profond d'état d'esprit et un changement de regard. Un état d'esprit pénétré de modestie ; un regard orienté vers le futur, mais tirant profit du passé. Il faut d'abord bannir toute prétention à trouver des solutions qui seraient si performantes qu'elles résoudraient toutes les questions qui se poseront dans l'avenir. Ce dont il s'agit c'est de conserver, voire de développer, pour nos successeurs un potentiel de production et d'action, sans les enfermer dans le carcan de nos choix actuels et sans préjuger de leurs priorités futures. Nous sommes comptables du patrimoine que nous devons leur transmettre, mais nous ne sommes pas les décideurs des options qu'ils seront amenés à prendre. Cela ne nous exonère pas pour autant de la nécessité de prendre des décisions qui engagent l'avenir et de tenter de prévoir les choix qui peuvent s'avérer primordiaux. D'une façon plus générale, il convient d'éviter – au moins sans examen attentif des conséquences qui peuvent en résulter – toute initiative pouvant conduire à des situations irréversibles.

Enfin, penser le développement durable c'est se sentir investi, individuellement et solidairement, de responsabilités envers tous nos contemporains et tous nos successeurs. D'ailleurs cette question de la responsabilité des hommes est au centre de la problématique du développement durable : nous avons vécu jusqu'à présent avec la conviction que nos actions individuelles avaient peu de conséquences sur l'écoumène, ou bien qu'il y avait toujours quelqu'un, quelque institution, quelque chose, derrière nous pour corriger les incidences néfastes de nos comportements (pensons par exemple à la collecte des ordures ménagères).

Aujourd'hui nous devons avoir conscience que nous avons tous des choix à faire pour éviter le pire, peut-être construire le meilleur, que nous avons encore la liberté de le faire et qu'il ne convient pas de priver les générations futures de cette même liberté d'action. L'idée de développement durable consacre donc une nouvelle forme de responsabilité, qui n'est pas sans incidences sur la construction du droit positif. On notera incidemment – et cela peut probablement expliquer des différences de comportement politique selon les nations – que la notion de responsabilité individuelle est plus étendue en droit français qu'elle ne l'est dans les pays de *common law*¹⁰.

¹⁰ En droit français ou d'inspiration française, quiconque ne se conduit pas "en bon père de famille" est responsable de tout dommage qu'il provoque à qui que ce soit. Chez les anglo-saxons la responsabilité est plus restreinte.

Au delà du droit, la responsabilité du sujet sollicite l'éthique. Pour reprendre la fameuse distinction de Max Weber¹¹, à l'éthique de la conviction qui justifie la réalisation d'une fin sans trop se préoccuper des moyens, on doit préférer une éthique de la responsabilité qui se préoccupe des conséquences de la réalisation des objectifs recherchés. C'est aussi une éthique de la discussion (voir Habermas et Apel) qui est convoquée, seule à même de poser et de résoudre le problème de la conciliation des intérêts intersubjectifs, grâce à l'argumentation et au débat.

Aspects méthodologiques

Le développement durable n'est pas seulement une attitude, c'est aussi une démarche. Elle consiste à s'évertuer à produire les connaissances et les outils nécessaires pour nous adapter, pour intégrer de nouvelles demandes, attentes ou exigences de la société, pour corriger à temps les situations les plus menaçantes. L'essentiel pour l'avenir est de développer une capacité de réaction rapide aux événements, aux évolutions défavorables, par une mobilisation permanente du progrès des connaissances. Pour que cette démarche soit opérationnelle, il importe qu'elle repose sur des bases consistantes. La méthodologie du développement durable doit donc être précisée et affinée. Dans les lignes qui suivent nous nous contenterons d'en résumer quelques aspects.

L'approche en termes de développement durable implique en effet :

- une double réflexion, spatiale et temporelle : la durabilité s'apprécie différemment selon les échelles d'espace et les pas de temps retenus ;
- une approche territoriale transcendant la dualité local / global ;
- une démarche en terme de projet, c'est-à-dire d'une intention qui précède l'action ;
- le recours à des outils spécifiques, notamment à des concepts systémiques faisant appel à des connaissances pluridisciplinaires ou à des disciplines intégratives (par exemple, des notions telles que *systèmes de production, systèmes de culture, systèmes d'élevage, itinéraires techniques ...*) ;
- plus généralement la prise en compte des systèmes et phénomènes complexes ;
- la quête de l'accroissement de la résilience des activités et des systèmes de production ;
- la prise en considération de la multifonctionnalité de l'agriculture ;
- également la prise en considération des impératifs d'aménagement du territoire ;
- la mise au point d'indicateurs significatifs, pertinents et robustes...

L'ensemble de ces points est abordé dans le rapport de l'AAF. Il ne donne évidemment pas de solutions définitives sur ces différents aspects du problème, lequel est très évolutif et très discuté dans de nombreuses autres instances qualifiées. Très concrètement, il conduit à poser une série d'une quarantaine de questions sur des aspects aussi divers que : les possibilités du développement durable, ses perspectives, les fonctions d'une agriculture adaptée au développement durable, les objectifs de ce mode de développement en agriculture, les niveaux d'appréhension du développement durable, les modèles de production et d'organisation qu'il suppose, les techniques de production et les modes de gestion, les aspects économiques, les relations entre cette forme d'agriculture et la société.

Toutes ces questions sollicitent fortement la recherche. En effet l'essor des approches systémiques, les formidables progrès de la biologie, l'efficacité des approches moléculaires, les développements de la physique, de la chimie, de l'agro-météorologie, etc. sont susceptibles d'apporter des réponses aux préoccupations nouvelles qui se font jour. L'effort dans cette voie devrait s'intensifier et porter particulièrement sur les problèmes des pays les moins développés, pays pour lesquels le principal défi du développement durable est celui de l'alimentation de leurs habitants.

Aspects économiques

Même si l'économie n'est qu'un des quatre piliers du développement durable, il y occupe une place déterminante. En effet, en matière d'agriculture, comme en matière de forêt, aucun modèle de développement, fut-il modèle de développement durable, ne peut perdurer hors d'un contexte économique favorable. Les agriculteurs, les éleveurs, les forestiers, sont capables – ils l'ont suffisamment montré dans

¹¹ Voir aussi Hans Jonas (*Le principe responsabilité*, 1979, trad. 1990). À noter que ces deux options éthiques ne sont pas inconciliables : rien n'empêche de mettre le sens des responsabilités au service de la conviction.

la seconde moitié du XX^{ème} siècle – de s'adapter aux exigences de la société contemporaine. Encore faut-il qu'ils soient incités à le faire. L'enjeu est de mobiliser les moyens pour développer des systèmes de production agricole efficaces tant au plan économique qu'au plan environnemental et social. Le développement durable en agriculture dépend en premier lieu de la rentabilité des systèmes de production mis en place. De ce seul point de vue, sa réussite n'est nullement assurée dans les pays européens : mode de production souvent plus coûteux en raison des exigences qu'il implique, on ne peut imposer aux agriculteurs qu'ils l'adoptent s'ils restent soumis aux concurrences de pays qui n'ont ni les mêmes soucis, ni les mêmes contraintes, par exemple parce qu'ils disposent d'une superficie agricole par habitant très supérieure à la nôtre. Il n'est pas assuré non plus dans les pays moins développés pour lesquels la nécessité de production est forte (que ce soit pour alimenter leur population ou pour développer leur capacité d'exportation de produits alimentaires).

Enfin il ne faut pas se dissimuler que les changements de modèle de production impliqués par ces nouvelles exigences auront des coûts : coût de renoncement à des activités ou à des pratiques lucratives à court terme, coût de remise en état de potentiels affectés par une exploitation irraisonnée ou excessive (par exemple la dépollution des sols), coûts dus à l'absence de prise en considération des conséquences à long terme. Il importe de prévoir ces coûts et de savoir qui les paiera.

Pour l'ensemble de ces raisons, la voie du développement durable n'est pas une voie aisée. Elle nécessite une prise de conscience et une coordination des efforts. En particulier, il doit être souligné que les conditions économiques du développement durable ne peuvent s'envisager en dehors du cadre de politiques agricoles volontaristes.

4. Les conditions de réalisation d'un développement durable en agriculture

Le développement durable est-il durable ? Certainement pas si, malgré les besoins criants qui affectent encore une grande partie de l'humanité, le développement est seulement envisagé sous l'aspect d'une croissance indéfinie du volume de la production matérielle. Se posent également de façon pressante des questions dont on ne pourra faire l'économie de débattre : celles du statut et de la gestion des ressources productives limitées dont dispose l'humanité, de la (re)distribution des fruits du développement, de la valeur du vivant¹²... On conçoit que, derrière ces questions (et bien d'autres encore), c'est toute la problématique du système de valeurs qui est en cause : peut-on fonder le développement futur de l'humanité sur le primat de la valeur économique, valeur d'échange ne considérant que l'utilité et la rareté, c'est-à-dire le degré d'intensité des désirs humains ? C'est donc d'abord à un questionnement de nature éthique qu'invite la réflexion sur le développement durable.

C'est en réalisant l'importance de telles considérations que notre rapport posait d'emblée la question : le développement durable est-il une banalité, un effet de mode ou bien constitue-t-il une véritable rupture épistémologique ? La question reste à trancher. Toujours est-il que dès à présent cette préoccupation est en voie de bouleverser le paysage économique, politique et scientifique de la société.

En matière de science, nous l'avons noté, la recherche a un rôle majeur à jouer : si notre première responsabilité est de résoudre les problèmes du présent, elle est aussi d'investir massivement dans ce secteur pour que nos descendants trouvent plus aisément les moyens de résoudre les leurs. Mais cette condition, pour être nécessaire, est loin d'être suffisante : tout ne se résoudra pas uniquement en termes quantitatifs. Ce sont les contenus, les méthodes, les orientations de la recherche qui sont à rediscuter, notamment dans la perspective de la prise en compte de la complexité des systèmes en jeu. C'est surtout les relations entre science et société qui devront être réexaminées dans le nouveau régime des savoirs en passe de s'instaurer : car la science n'est pas une pratique indépendante du milieu dans lequel elle s'exerce¹³.

¹² À titre d'exemple, nous rappelions, dans le rapport en question, une des nombreuses intuitions pénétrantes de Jacques Poly, ancien président-directeur général de l'INRA, celle de *valeur ajoutée biologique*.

¹³ Sur cette notion de "régimes des savoirs" voir : Dominique Pestre, *Science, argent et politique. Un essai d'interprétation*, Coll. "Sciences en questions, INRA éditions, 2003, 202 p.

En guise de conclusion, on se contentera de reproduire ci-après deux phrases extraites du rapport de l'AAF (p. 26). *"Œuvrer pour le développement durable, ce n'est donc pas seulement faire le choix de techniques et de comportements mieux adaptés, c'est aussi créer les conditions économiques, politiques, sociales et culturelles pour modifier ces règles du jeu ou, à tout le moins, tirer le meilleur parti de celles qui existent. Se borner, comme on pourrait être tentés de le faire, au seul aspect technique – agronomique par exemple – donnerait peut-être bonne conscience, mais ne résoudrait en rien le problème de fond."*

L'Académie d'Agriculture de France

Héritière de la Société royale d'Agriculture fondée en 1761, l'Académie d'Agriculture de France a été à l'origine de la mise au point et de la diffusion des connaissances en agriculture de la fin du XVIII^{ème} siècle à la première moitié du XX^{ème} siècle. Elle reste aujourd'hui au service de l'agriculture et de la société par ses travaux de synthèse exposés au cours de séances publiques hebdomadaires, ou encore par la rédaction d'avis et de vœux transmis aux autorités de tutelle.

L'Académie rassemble des membres titulaires (120), des membres étrangers (60), des correspondants nationaux (180) et des correspondants étrangers (60).

Ils sont répartis en dix sections :

- I. Cultures, systèmes de production et produits végétaux
- II. Bois et forêts
- III. Élevages, systèmes de production et produits animaux
- IV. Sciences de l'homme et de la société
- V. Physique et chimie des milieux et des êtres vivants
- VI. Sciences de la vie
- VII. Ressources naturelles, aménagement de l'espace et environnement
- VIII. Filières alimentaires
- IX. Industries des agro-fouritures et des produits autres qu'alimentaires
- X. Économie et politique agricoles et rurales

*Académie d'Agriculture de France : 18 rue de Bellechasse 75007 Paris
www.academie-agriculture.fr - aaf@paris.inra.fr*